



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-13775>

Département(s) de publication : 22

Annonce n° 25-13775

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-1262

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 07/01/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CA LAMBALLE TERRE ET MER

Type de Numéro national d'indentification : SIREN

N° National d'identification : 200069391

Ville : Lamballe-Armor

Code postal : 22400

Grouperement de commandes : Non

Département(s) de publication : 22

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : CRÉATION D'UNE UNITÉ DE DÉGRILLAGE ET DE COMPTAGE DES MATIÈRES DE VIDANGE À LA STATION D'ÉPURATION DE SOULEVILLE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45252130

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne des travaux de création d'une unité de dégrillage et de comptage des matières de vidange à la station d'épuration de Souleville. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 65 semaines (15 mois) maximum, période de préparation incluse de 26 semaines. Il est décomposé de la manière suivante : - Phase de préparation : 26 semaines maximum, - Phase d'exécution : 24 semaines maximum et 2 semaines de mise au point, - Phase d'observation : 13 semaines. Les entreprises sont informées que les périodes de congés sont incluses dans ce délai d'exécution. Délai d'exécution - Pour la phase de préparation : l'exécution de cette phase débute à compter de la date fixée par ordre de service ; - Pour la phase d'exécution : l'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. L'Acte d'engagement fixe les délais d'exécution des prestations. Le candidat peut proposer un délai réduit dans l'Acte d'engagement pour la phase de préparation et pour la phase d'exécution (travaux sur site).

Critères d'attribution : Prix des prestations 50% - Valeur technique 40% - Délai 10%

Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de réception des offres a été modifiée. Elle est désormais fixée au vendredi 07 mars 2025, et non plus au mardi 18 février 2025.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/02/2025